

**PROJET DE  
LOI NO. DE 2023 RELATIVE AU RÉFÉRENDUM  
(MODIFICATION)**

**Exposé des motifs**

Ce projet de loi dispose de modifications consécutives à la loi sur les communes [CAP 126] découlant de la nouvelle loi électorale en supprimant certains renvois à la loi sur les élections et en les remplaçant par des renvois à la nouvelle loi électorale.

**Le Ministre des Affaires intérieures**



## REPUBLIQUE DE VANUATU

### PROJET DE LOI NO. DE 2023 RELATIVE AU REFERENDUM (MODIFICATION)

#### Sommaire

1	Modification .....	2
2	Entrée en vigueur.....	2

# REPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI NO. DE 2023 RELATIVE AU REFERENDUM (MODIFICATION)

Portant modification de la loi relative au référendum [CAP 297].

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte qui suit.

### **1 Modification**

La loi relative au référendum [CAP 297] est modifiée comme énoncé à l'Annexe.

### **2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au Journal Officiel.

## ANNEXE

### MODIFICATIONS APPORTEES A LA LOI RELATIVE AU REFERENDUM [CAP 297]

#### 1 Article 7

Supprimer “Loi relative aux élections, Chapitre 146’ et remplacer par “Loi électorale No. de 2023”

#### 2 Article 8 (Intitulé)

Supprimer l’intitulé et remplacer par “**Application de la Loi électorale No. de 2023**”

#### 3 Paragraphes 8.1), 2), 3) et 4)

Supprimer “Loi relative aux élections, Chapitre 146’ et remplacer par “Loi électorale No. de 2023”

#### 4 Annexe 2

Abroger l’annexe et remplacer par

#### “ANNEXE 2

#### **Dispositions de la Loi électorale No. de 2023 non applicables eu égard à un référendum national**

- a) Article 8 ;
- b) Titre 4 ;
- c) Sous-titres 1 et 2 du Titre 6 ;
- d) Alinéa 64.2)a) ;
- e) Article 68 ;
- f) Alinéa 80.1)b) ;
- g) Article 81 ;
- h) Article 82 ;

ANNEXE  
MODIFICATIONS APPORTEES A LA LOI RELATIVE AU REFERENDUM [CAP 297]

---

- i) Alinéa 84.a) ;
- j) Titre 9 ;
- k) Titre 10 ;
- l) Article 126 ;
- m) Article 141 ;
- n) Titre 12 ;
- o) Toute autre disposition prescrite par les règlements.”